



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 29012

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la baisse des crédits aux associations de soutien au mouvement d'éducation populaire. Les décisions de gel et de restriction budgétaire portent sur l'ensemble des organisations de jeunesse et d'éducation populaire dont le rôle fédérateur et citoyen est pourtant largement reconnu par tous. Pour la région Languedoc-Roussillon, le mouvement de l'éducation populaire concerne 25 000 associations, pour 80 000 emplois, 350 000 bénévoles et 500 000 usagers dans les domaines aussi divers que la culture, les loisirs, les vacances, l'éducation, la solidarité, le social, l'insertion, le développement local, la formation.... Les décisions récentes d'annulation de crédits et de baisse de dotations vont fragiliser la totalité du secteur et mettre en péril l'équilibre des associations qui ne pourront plus assurer alors leurs missions d'intérêt général. Aussi il est essentiel que le gouvernement maintienne les crédits de financement indispensables pour la continuité des actions engagées par les associations dont la grande majorité assume une part fondamentale pour le maintien de la cohésion sociale dans la société. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires au rétablissement des crédits.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 EUR) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29012

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8908

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9656